

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **19-11-2018** à 19hr00, à la Salle des Loisirs, 14, rue des Érables. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

<b>Sandra</b>	<b>Grenier</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #03</b>
<b>Victor</b>	<b>Hamel</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Pierre</b>	<b>Bourque Bureau</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Roger</b>	<b>Levesque</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #06</b>

**Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, est aussi présente.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Rés : 2018-098**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2018-099**

**3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES 15 ET 18 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par, Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 15 octobre 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 18 octobre 2018 soient et sont adoptés tel que présentés.

**Adopté à l'unanimité.**

**Rés : 2018-100**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2018-11**

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2018-11

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

**Rés : 2018-101**

Il est proposé par Pierre Bourque-Bureau, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 5073 à 5096 et les déboursés directs d'octobre 2018.

**Adoptées à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

**Rés. : 2018-102**

**Règlement taxation 2019**

Un projet de règlement est déposé et proposé par Sandra Grenier-Cyr, conseillère. Il est par conséquent unanimement résolu que :

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement 2018-176 portant sur les taux de taxes et les modes de taxation pour l'année 2019, soit et est par la présente déposé.

Copie du présent projet de règlement est disponible sur le site web de la municipalité au [www.municipalitefranquelin.ca](http://www.municipalitefranquelin.ca) et au bureau municipal, 27, rue des Érables, Franquelin, sur les heures d'ouverture régulières.

**Adopté à l'unanimité**

**Rés. : 2018-103**

**Modification aux règlements urbanisme**

Un projet de modification aux règlements d'urbanisme 2016-155 est déposé et proposé par Victor Hamel, conseiller. Il est par conséquent unanimement résolu que :

Avis de motion relatif à l'adoption des modifications au règlement 2016-155 portant sur les

règlements d'urbanisme, soit et est par la présente déposé.

Copie du présent projet de modifications aux règlements est disponible sur le site web de la municipalité au [www.municipalitefranquelin.ca](http://www.municipalitefranquelin.ca) et au bureau municipal, 27, rue des Érables, Franquelin, sur les heures d'ouverture régulières.

**Adopté à l'unanimité**

**Rés. : 2018-104**

#### **Règlement sur la rémunération des élus**

Un projet de règlement est déposé et proposé Pierre Bourque Bureau, conseiller. Il est par conséquent unanimement résolu que :

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement 2018-177 portant sur la rémunération des élus, soit et est par la présente déposé.

Copie du présent projet de règlement est disponible sur le site web de la municipalité au [www.municipalitefranquelin.ca](http://www.municipalitefranquelin.ca) et au bureau municipal, 27, rue des Érables, Franquelin, sur les heures d'ouverture régulières.

**Adopté à l'unanimité**

#### **7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun règlement à adopter

#### **8. POUR INFORMATION**

##### **Taxes à recevoir au 2018-11-19**

**Arrérages : 10 582 \$ Courant : 38 380 \$ Non échue : 2 292 \$ Total de 51 254 \$**

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**Rés : 2018-105**

##### **a : AUTORISATION DE SIGNATURE-ENTENTE(S) EMPLOI-QUÉBEC**

**ATTENDU QUE :** Madame Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, a présenté deux (2) demandes de subvention auprès d'emploi-Québec dans le cadre de la mesure de formation en entreprise;

**ATTENDU QUE :** Une première demande consiste en de la formation au niveau de l'entretien des divers appareillages de l'usine d'eau potable;

**ATTENDU QUE :** Cette formation est nécessaire aux employés concernés;

**ATTENDU QUE :** Mme Picard et/ou Mme D'Amours Imbeault seront également présentes lors de ladite formation, et ce, afin de produire un document écrit portant sur l'enseignement en question;

**ATTENDU QUE :** Une seconde demande a été présentée afin que Mme D'Amours Imbeault accompagne Mme Picard dans son cheminement professionnel au sein de la Municipalité, et ce, afin qu'elle soit en mesure de remplir toutes ses tâches en conformité avec les Lois et règlements en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que

Advenant une réponse affirmative à une ou aux demandes de subventions, Mme Cindy D'Amours Imbeault soit et est autorisée à signer tout document nécessaire à la conclusion d'une entente liant Emploi-Québec et la Municipalité de Franquelin.

Advenant qu'une entente intervienne à cet effet, Mme Cindy D'Amours Imbeault soit et est autorisée à procéder conformément aux plans de formation exposés à Emploi-Québec, à couvrir les frais reliés et à procéder aux redditions demandées afin que lesdites subventions soient versées.

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-106

**b : DÉPÔT DÉMISSION DAVID FORTIN-OPÉRATEUR D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** : M. David Fortin, opérateur d'eau potable, a déposé sa démission officiellement;

**ATTENDU QUE** : Ladite démission a été portée à l'attention des membres du conseil;  
En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère, et unanimentement résolu d'accepter la démission de M. Fortin.

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-107

**c : TRANSACTION RUE BELLEVUE**

**ATTENDU QUE** : M. Jean-Philippe Messier, propriétaire du lot 7-16, secteur Mistassini, a déposé une offre d'achat en bonne et due forme, et ce, relativement à la parcelle de terrain identifiée comme 7-3-3 p du rang Rivière Mistassini;

**ATTENDU QUE** : Cette transaction sera assujettie d'une servitude en faveur du propriétaire adjacent, soit celui qui détient les lots 7-130, 7-131, 7-132 et 7-95;

**ATTENDU QUE** : Cette transaction fait l'objet d'une entente de consentement entre les propriétaires ci-haut mentionnés;

**ATTENDU QUE** : Un prix de l'ordre de 600.00\$ a été convenu pour la vente de ce terrain, toutefois toutes les charges inerrantes à cette transaction devront être à la charge de l'acquéreur, en l'occurrence, M. Messier;

**ATTENDU QUE** : La vente de cette parcelle de terrain est faite dans le but de préserver les droits du propriétaire sis aux lots 7-130, 7-131, 7-132 et 7-95;

**ATTENDU QUE** : La vente de cette parcelle de terrain est faite dans le but de permettre, maintenir et sécuriser le stationnement du propriétaire sis au 7-16;

En conséquence, il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimentement résolu que :

La parcelle de terrain identifiée comme 7-3-3p soit et est vendue à M. Jean-Philippe Messier pour la sommes totale et complète de six cent (600.00\$) dollars;

Que les documents notariés interviennent et qu'une servitude en faveur du propriétaire adjacent soit dûment enregistrée;

Que M. Steeve Grenier et Mme Cindy D'Amours Imbeault soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction;

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-107

**d. CONTRAT DE TRAVAIL-MYRIAM PICARD**

**ATTENDU QUE** : Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, a présenté le contrat de travail à intervenir entre la municipalité et Mme Picard;

**ATTENDU QUE** : Les membres du conseil ont pris connaissance dudit contrat :

En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère, et unanimentement résolu que :

Le contrat de Mme Picard soit et est accepté tel que présenté;

M. Steeve Grenier, maire, soit et est autorisé à signer ledit contrat de travail.

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-108

**e. CONTRAT DE TRAVAIL-RAYMOND GENDRON**

**ATTENDU QUE** : Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, a présenté le contrat de travail à intervenir entre la municipalité et M. Gendron;

**ATTENDU QUE** : Les membres du conseil ont pris connaissance dudit contrat :

En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère, et unanimentement résolu que :

Le contrat de M. Gendron soit et est accepté tel que présenté;

M. Steeve Grenier, maire, soit et est autorisé à signer ledit contrat de travail.

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-109

#### f. DON- NOËL DES ENFANTS

**ATTENDU QUE** : Le comité des loisirs a présenté une demande de don afin de réaliser l'Activité annuelle du Noël des enfants;

**ATTENDU QUE** : Des sommes avaient été budgétées à cette fin;

**ATTENDU QUE** : La Municipalité désire s'impliquer dans le cadre de cette activité;

En conséquence, il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que :

La somme de cinq cents (500.00\$) dollars soit et est remise au comité des Loisirs dans le cadre de l'activité annuelle du Noël des enfants de la municipalité de Franquelin;

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-110

#### g. NOMINATION ET AUTORISATION DE TRASACTION SAAQ

**ATTENDU QUE** : Dans le cadre de ses activités, la Municipalité a et aura à intervenir avec les différents bureaux de la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

**ATTENDU QUE** : Que ce soit dans le cadre régulier d'immatriculation, de remisage, de vente(s), d'acquisition(s) ou tout autre transaction, la Municipalité doit se doter de moyens efficaces et sans délai afin de procéder aux actions légales qui impliquent la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

En conséquence, il est proposé par Victor Hamel, conseiller, et unanimement résolu que :

M. Steeve Grenier, maire, et Mme Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, soient et sont nommés à titre de personne autorisées à intervenir auprès des différents intervenants de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

M. Steeve Grenier, maire, et Mme Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale, soient et sont autorisés à signer tout document nécessaire à toute transaction à intervenir auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-111

#### h. RADIATION REVENU INCENDIE

**ATTENDU QUE** : Dans le cadre des activités du service incendie de la municipalité de Franquelin, la facture #512, datée du 14 octobre 2014, a dûment été transmise à M. Jérôme Arsenault, et ce, relativement à l'intervention de nos services;

**ATTENDU QUE** : Cette facture est prescrite et que le fondement de ces services sont mitigés;

**ATTENDU QUE** : Aucune somme n'a été versée à la municipalité depuis l'émission de cette facture;

**ATTENDU QUE** : Des sommes importantes seraient nécessaires à la récupération des frais réclamés en plus d'être non garantis;

En conséquence, il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que :

Cette facture soit et est radiée des comptes à recevoir de la Municipalité, ainsi que tous les frais d'intérêts et pénalités en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Rés : 2018-111

#### i. ACQUISITION DISTRIBUTEUR EAU

**ATTENDU QUE** : Une pétition est parvenue à l'attention de la Municipalité de Franquelin, réclamant l'acquisition d'un distributeur d'eau;

**ATTENDU QUE** : Suivant l'analyse du dossier, il appert que ce service est requis par la population;

**ATTENDU QUE** : Des sommes sont présentement disponibles;

**ATTENDU QUE** : Mme Cindy D'Amours Imbeault a fait les vérifications d'usages auprès de compétiteur, a procédé à l'analyse de soumissions pour différents produits relatifs à cet usage;

**ATTENDU QUE** : La proposition de l'entreprise Eau Renaissance est celle qui correspond le mieux au service que la municipalité désire offrir à ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par Pierre Bourque Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :

Mme Cindy D'Amours Imbeault soit et est autorisée à procéder à l'acquisition dudit équipement conformément à la soumission déposée à l'attention des membres du conseil, à signer toute transaction relative à cet acquisition et/ou à son installation.

**Adopté à l'unanimité**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

**Rés : 2018-112**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 h 16 .

---

Steeve Grenier, maire

---

Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale